Une troisième vague de grands projets publics THD

Vincent FUSTER, Président – Syndicat Mixte SMIX Doubs THD

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

Merci pour votre invitation. Je voudrais tout d'abord vous dire que je suis accompagné par Olivier ZAMOUTH, Directeur de notre département Routes et Infrastructures, puisque nous avons décidé de nous appuyer sur ce département et sur ces personnels pour développer le Très haut débit. Nous avons donc des agents dédiés, mais nous auront aussi l'appui de l'ensemble des services du département du Doubs.

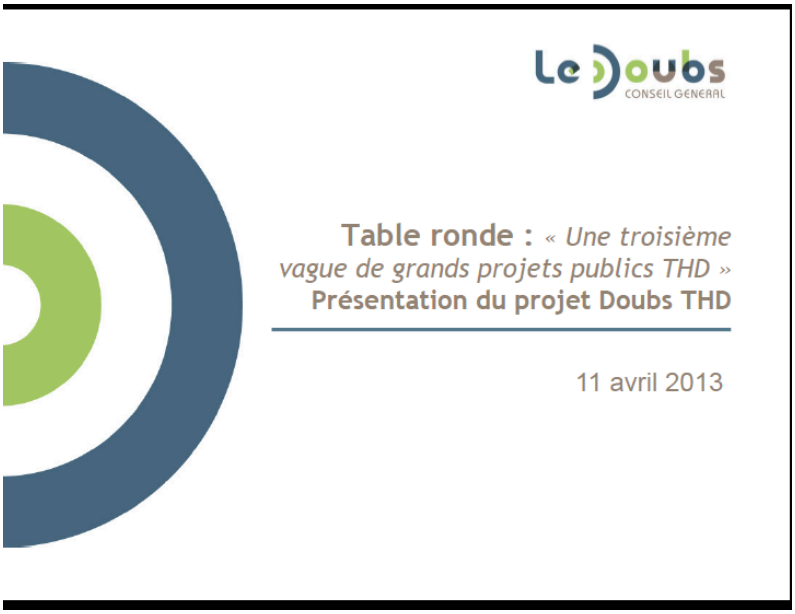

Points clés du SDD du Doubs adopté le 13/02/2012

Je rappelle rapidement le contexte propre à l'aménagement numérique du Doubs. Quelques initiatives ont été prises bien en amont autour de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard Agglomération et des déploiements par des EPCI que nous avons soutenus financièrement.

Dans un premier temps, nous avons pris la décision d'une stricte articulation avec l'initiative privée. Cela concerne 89 communes de notre département, avec 63% des foyers concernés sur Grand Besançon, Pays de Montbéliard Agglomération et la ville de Pontarlier.

Le programme d'aménagement numérique hors zone AMII est porté par un syndicat mixte ouvert, le SMIX Doubs Très haut débit avec une estimation de travaux de 180 millions d'euros.

Des outils sont d'ores et déjà mis en œuvre par le département du Doubs, et notamment le réflexe d'aménagement numérique. Sur ce point, je rejoins le témoignage de Monsieur DUPUY puisque nous avons la volonté de nous appuyer sur tous les travaux qui sont faits pour limiter les coûts et nous avons déjà prévenu les mairies et beaucoup d'opérateurs en leur signalant que, chaque fois qu'ils font des travaux, il faut qu'ils nous préviennent pour économiser.

Le département a également une volonté très forte de mettre à jour et de suivre l'ensemble du déploiement du Très haut débit sur le territoire, y compris sur les zones AMII.

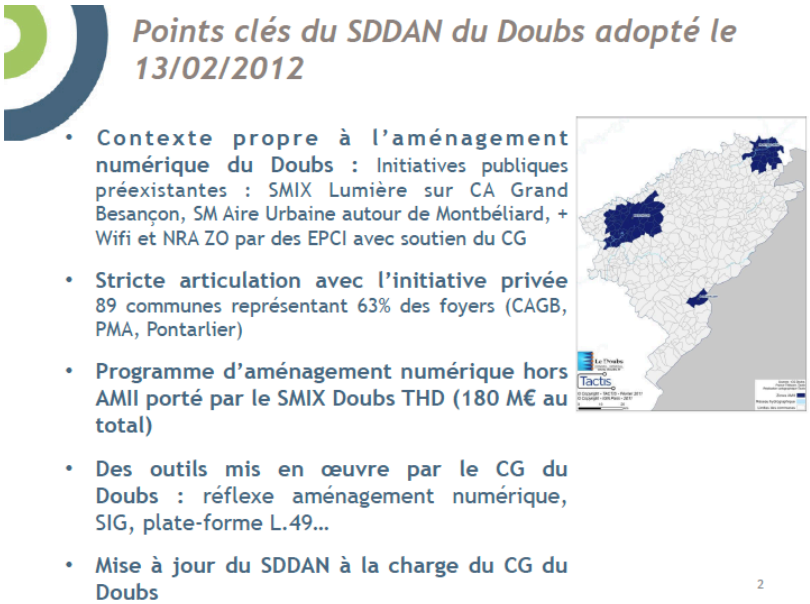

Le Syndicat Mixte Doubs THD

Avant le Syndicat, nous avions mis en place un comité de pilotage avec les EPCI avec trois objectifs prioritaires : la fibre chez tous les habitants du département ; la mutualisation, puisque le manque d'équité entre les zones AMII et le reste nous était beaucoup reproché, nous avons décidé une mutualisation au sein de ce qui reste à faire sur le territoire ; et puis bien sûr de respecter le mieux possible l'équité urbain-rural. Le résultat de notre discussion avec les EPCI a été l'adhésion de pratiquement l'ensemble de nos EPCI, avec une première phase d'aménagement numérique qui concernera 9 d'entre elles pour des actions de desserte fibre justement, et 9 autres qui sont concernées par de la montée en débit, sur certaines zones faiblement desservies aujourd'hui. Actuellement, 18 EPCI sont donc membres du syndicat sur un total de 27. La montée en débit n'est faite que si nous pouvons récupérer la plupart des investissements concernés pour déployer de la fibre le lendemain.

Quelles règles de financement avons-nous mises en œuvre avec ces EPCI ? Il y aura une participation du Conseil général du Doubs à hauteur de 3 millions d'euros par an - aujourd'hui sur 10 ans mais bien entendu cela devrait être poursuivi par nos successeurs -, et une participation des EPCI de 10 euros par an et par habitant pendant 15 ans, donc 150 euros par habitant, ce qui représente une contribution assez exemplaire. Dans un premier temps, ces 10 euros sont pour ceux qui seront concernés par la fibre optique, ceux qui sont concernés par la montée en débit auront une participation d'un euro. Et ceux qui veulent participer à la gestion du syndicat, en entrant au syndicat sans pour autant avoir de travaux dans la première phase, auront une participation de 0,5 euros. Nous donnons ainsi la possibilité à l'ensemble des EPCI d'entrer dès maintenant dans le syndicat mixte ouvert. En parallèle, nous avons une contribution de la région Franche-Comté à hauteur de 15% pour la collecte et de 10% pour la desserte, et bien sûr la contribution de l'État qui s'ajoute à ces trois autres financements.

Le SMIX a été créé le 3 avril dernier avec le Conseil général et 9 EPCI, et dès l'ouverture du SMIX nous avons intégré les 9 autres EPCI. La gouvernance se fait par 2 collèges à 50% chacun (50% pour le Conseil général et 50% pour les 18 EPCI), la présidence est dévolue d'office par les statuts à un représentant du Conseil général, et nous avons un bureau composé de 3 représentants du Conseil général et de 3 représentants des EPCI.

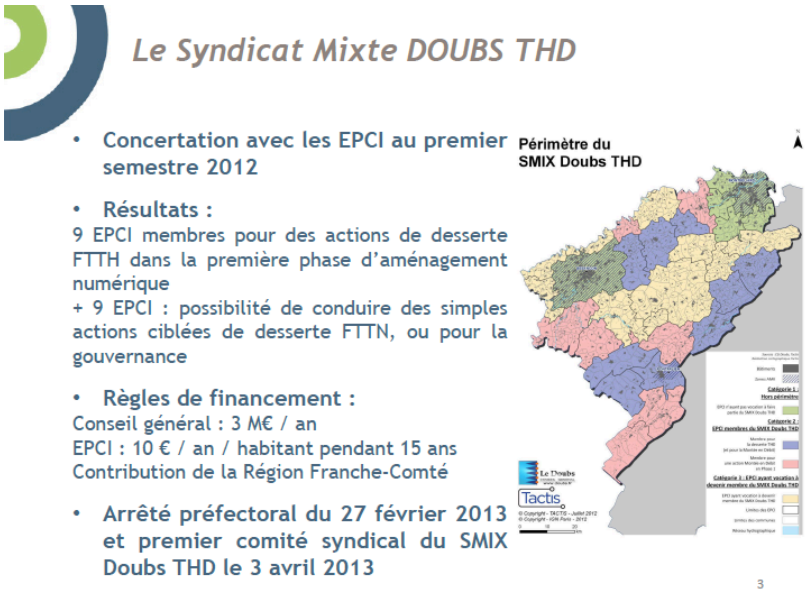

La première phase d'aménagement numérique portée par le SMIX Doubs THD

Sur la première phase d'aménagement, notre projet a été déposé au FSN à l'été 2012, et nous avons un schéma d'ingénierie pratiquement en cours de finalisation, pour lequel nous nous appuyons sur un cabinet - Mme TIQUET est dans la salle. Nous avons lancé un appel à manifestation d'intention de commercialisation à une trentaine d'opérateurs pour s'assurer de la bonne commercialisation possible. Nous n'attendons pas des réponses très précises de leur part demain, mais des remarques sur l'ensemble de notre déploiement.

Le périmètre de notre projet à 5 ans, tel que nous l'avions prévu avant les annonces qui viennent d'être faites par Madame la Ministre, concerne entre 18 000 et 37 000 prises de fibre, en fonction des besoins complémentaires en réseau de collecte. Notre souhait est de minimiser l'intervention en collecte pour maximiser le nombre de prises construites. Une desserte FTTN (montée en débit) sera ciblée sur environ 50 sous-répartiteurs et touchera environ 10 000 lignes.

Le plan de financement prévoyait une première phase sur 5 ans - mais cela va certainement changer -, avec un investissement de 35 millions d'euros, et une demande de financement initial de 8,5 millions pour l'État. Nous espérons qu'avec les nouvelles mesures, il sera beaucoup plus conséquent, ce qui va nous amener à réviser notre première phase. La répartition du financement que nous avions prévue était d'environ 15 millions sur la desserte, 9 millions sur la collecte et 8 millions pour la montée en débit.

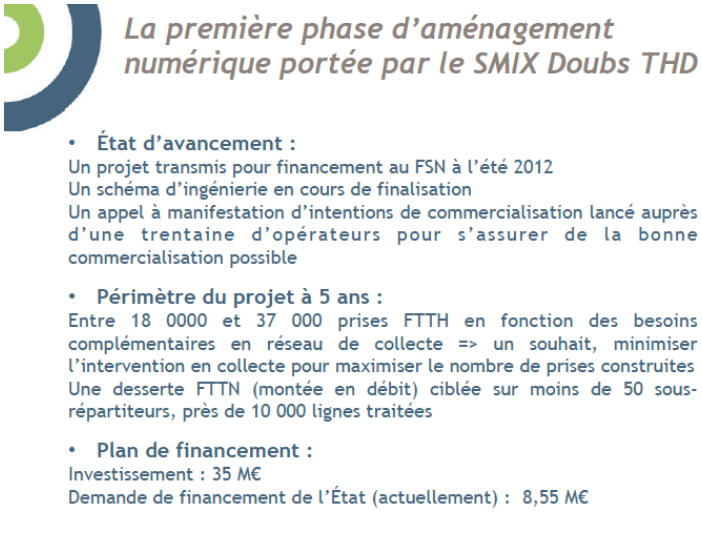

La première phase d'aménagement numérique portée par le SMIX Doubs THD

Les points forts de ce projet : un projet en fibre optique concentré sur 3 grandes plaques de 3 EPCI chacune, contiguës d'une part et proches des zones AMII d'autre part. Nous avons également voulu une stratégie tarifaire attractive et nous avons déjà annoncé aux opérateurs les différents coûts. Autre point fort, une disponibilité LFO en forte amélioration puisque nous avons rencontré récemment France Telecom qui nous a plutôt donné de bonnes nouvelles concernant la disponibilité de ces fibres.

Nous avons un point faible en particulier : c'est que le projet reste de taille modeste dans la première phase et qu'il risque de ne pas attirer spontanément les opérateurs nationaux, ce qui entraîne le point suivant, c'est-à-dire la perspective régionale. Cela va dans le sens de la recherche de bonus qu'a annoncée Madame la Ministre, ce n'était pas notre objectif prioritaire, mais cela nous conforte un peu dans ce domaine puisque nous nous sommes rapprochés des 3 autres départements de Franche-Comté pour essayer d'avoir une démarche commune, en particulier sur la commercialisation bien sûr.

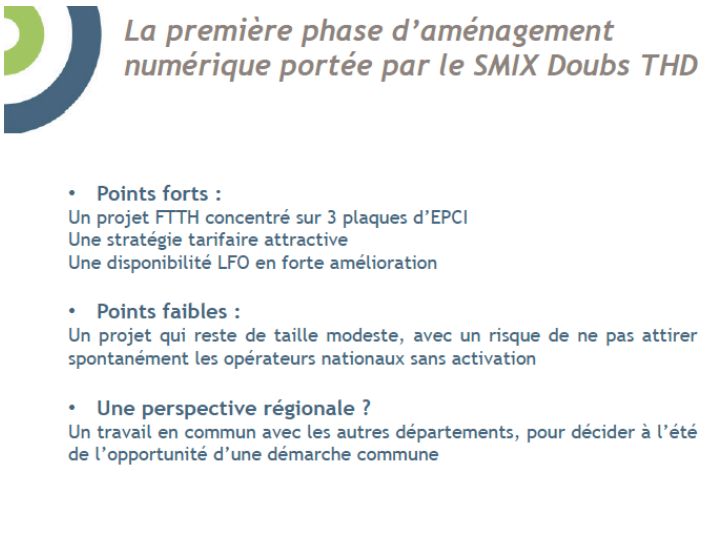

L'impact des nouvelles règles de la Mission THD

L'impact des nouvelles règles va évidemment être l'opportunité d'une intervention plus forte en collecte. Notre stratégie n'est *a priori* pas bouleversée, dans l'attente du retour des opérateurs, mais notre souhait est vraiment de pouvoir utiliser au maximum l'offre LFO, à la base des investissements subventionnables. Nous avons rencontré récemment Monsieur DARODES qui nous a parlé de l'offre de type IRU, qui nous semble assez intéressante. J'en ai parlé également à France Telecom, évidemment nous n'avons pas eu de réponse immédiate, mais au moins nous avons levé ce problème qui nous semble important pour demain.

Concernant les modalités de réintégration des participations publiques, nous avons la volonté de ne pas diminuer notre participation, ni d'ailleurs celle des EPCI, même si nous avons de bonnes nouvelles de la part de l'État et des fonds européens. Nous avons plutôt la volonté d'aller plus vite ou bien de desservir plus de prises, mais surtout pas de faire d'économies. L'hypothèse serait de passer de 5 à 4 ans par exemple, et nous allons définir rapidement cela au niveau du syndicat.
Bien sûr, nous étudierons les possibilités offertes par des mécanismes de prêts proposés par l'État. Les nouvelles de ce matin vont plutôt dans le bon sens, puisque nous pouvons être très intéressés par les prêts à des taux assez concurrentiels, par l'accès aux fonds européens et par les différés. Nous avions en effet un apport important des collectivités à faire et le fait de différer va, je crois, nous arranger considérablement pour essayer d'accélérer notre déploiement.

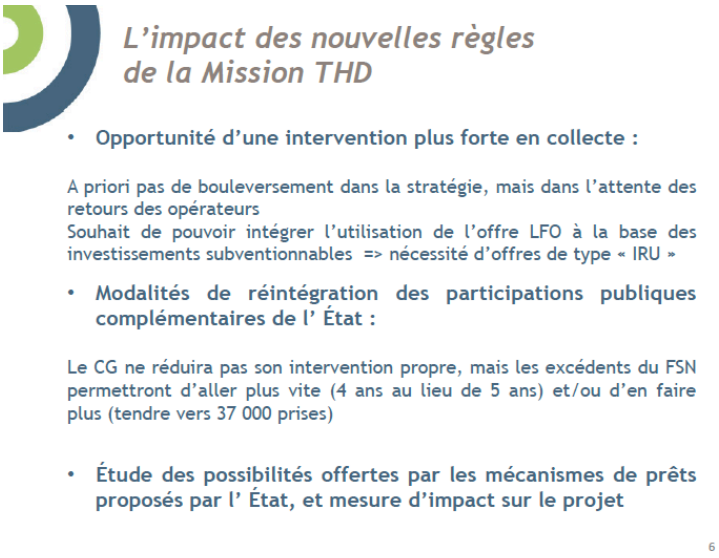

Prochaines étapes

Le syndicat étant en place, les choses vont s'accélérer, même si le Conseil général a un peu anticipé, puisque nous avons déjà lancé des assistances à maîtrise d'ouvrage dans 3 domaines, avant la création du syndicat. Je vous rappelle que nous avions un comité de pilotage avec les EPCI, qui « calquait » ce syndicat et qui nous a permis de prendre des décisions en amont sans attendre sa création officielle. Nous attendons la finalisation des études pour avril 2013 et sommes donc pratiquement au bout du schéma d'ingénierie. Il nous faudra régler la notion de complétude, puisque nous réalisons que des écarts peuvent être très importants entre le fait d'arriver à un groupe de 4 prises ou à un groupe de 2 prises. Selon nos hypothèses, cela représente un écart de 20% de financement, nous devrons donc faire des choix importants au sein du syndicat.

Nous espérons l'approbation du dossier de financement en mai-juin 2013 et le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre à l'été 2013, en considérant que nous séparerons les marchés d'études et de travaux.
Enfin, lancement du marché d'exploitation dès la rentrée 2013 avec un enjeu important nous semble-t-il, d'une part pour la validation des principes techniques de déploiement et bien entendu l'accompagnement pour la réception des travaux d'autre part. Nous pensons procéder à l'attribution de ce marché d'ici la fin de 2013, ce qui nous permettrait d'attribuer les marchés de travaux début 2014 et de commencer les travaux de cette première phase dès le début de l'année 2014, en espérant accélérer le processus de déploiement. Dans l'optique précédente, il nous fallait 25 ans pour déployer sur l'ensemble du département, mais avec les bonnes nouvelles de ce matin, nous espérons redescendre plutôt vers une quinzaine d'années, ce qui serait quand même plus agréable pour l'ensemble du département. Merci de votre attention.